



**Syndicat National du Trésor**

# **Election**

**Commission Consultative Paritaire (CCP)  
des agents contractuels de droit public**

**Pour continuer  
à obtenir de nouveaux droits  
et les faire respecter**

Lors des précédentes et premières élections en 2002, 25% des personnels de nettoyage, de gardiennage et de restauration ont donné leur voix à la liste **CGT, premier syndicat des contractuels au Trésor public.**

Pendant ce mandat 2002-2005, pour vos élus du personnel, la bataille a été rude, mais avec l'**implication du Syndicat National du Trésor CGT** et son soutien, ils ont su :

- **se faire respecter,**
- **porter les revendications des contractuels,**
- **obtenir des premières avancées.**

Dans les pages suivantes, Olivier Boutarin, gardien contractuel, témoigne et vous rend compte du mandat des élus CGT.

**Aujourd'hui, plus que jamais, le vote CGT fera la différence.**

Pour maintenir une dynamique de revendications, concrétiser les premières avancées et obtenir de nouveaux droits, la CGT et ses élus ont besoin de votre soutien.

Le Syndicat National du Trésor CGT et ses militants dans les départements sont à votre disposition pour toute question, n'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.

**votez**

**C G T**

# Olivier BOUTARIN,

élu en Commission Consultative Paritaire (2002-2005),  
**rend compte de son mandat  
et témoigne de l'action CGT.**



« Les 3 années écoulées du mandat que vous m'aviez confié en 2002 ont été riches en événements et en émotions.

Nous nous sommes d'abord trouvés face à un **'chantier' considérable** avec la mise en place de la CCP qui permettait pour la première fois aux contractuels d'exister au Trésor public.

Il a fallu aussi **arracher des concessions à une direction rigide** qui depuis des décennies ne s'était jamais occupée des femmes de ménages, des gardiens et agents de restauration. »

## **FAIRE VIVRE LA CCP DES CONTRACTUELS**

(COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE)

« Alors que la commission a vocation à traiter tous les problèmes individuels des contractuels, la direction voulait s'en servir uniquement pour faire acter les licenciements, notamment suite aux fermetures de trésoreries.

Au-delà de la **dénonciation de ces licenciements à la chaîne**, la CGT a mis la direction face à ses responsabilités en exigeant le reclassement des personnels menacés. Il a fallu faire reconnaître la gravité des conséquences sociales des licenciements, y compris pour les agents à faible taux horaire. **La CGT a donc imposé la négociation pour créer une procédure de reclassement digne de ce nom** avec entretien, étude de la situation personnelle et recherche exhaustive d'emplois de substitution (circulaire n°37092 du 23/03/2005)

Maintenant les élus CGT veillent au respect de cette procédure et **leurs interventions ont permis le renvoi dans les départements de dossiers incomplets** ou lorsque les indemnités de licenciement étaient mal calculées.

Mais avec la CGT, le combat ne s'est pas arrêté là : nous ne pouvions nous satisfaire du seul respect de la procédure de licenciement.

**Depuis plusieurs mois maintenant, la CGT se mobilise avec les contractuels du Ministère (Trésor, impôts, douanes, etc...), pour la sauvegarde des emplois** en exigeant un moratoire sur tous les licenciements. »

## **LES CONDITIONS DE TRAVAIL EN DÉBAT**

« Très rapidement la délégation CGT a compris que de nombreuses revendications ne pouvaient être traitées en CCP et c'est pour cela que, **dès la première réunion, la CGT a demandé la tenue de groupes de travail.**

Après 2 ans de relance, la direction a accepté un groupe de travail en mars 2004. Rien n'était encore gagné face à une direction qui ne montrait aucune volonté de faire évoluer les choses et qui nous présentait un état de la situation qui ne reflétait pas la réalité.

**La CGT a alors envoyé à tous les contractuels un questionnaire pour dresser un vrai bilan** des conditions de travail. Grâce aux centaines de réponses que vous nous avez retourné, la CGT pouvait argumenter avec la direction et faire constater des disparités locales injustifiables.

Suite à nos interventions, **la direction a reconnu les activités des contractuels comme métiers à risque** (circulaire n°28222 du 02/07/2004).

Ensuite, la CGT a obtenu l'engagement de la direction pour **une lettre de cadrage listant les fournitures et les modalités de planning obligatoires**. Le contenu de cette circulaire sera soumis à l'approbation des syndicats fin 2005. »

## **RÉMUNÉRATION ET CARRIÈRES, DES REVENDICATIONS PORTÉES AU MINISTÈRE**

« En 2004, la CGT a obtenu de Bercy que tous les contractuels travaillant à plus de 20% bénéficient de l'action sociale (Tickets restaurant, prêt sociaux, aide financière d'urgence...). Auparavant il fallait travailler au moins à 50%. **La CGT continue à demander le bénéfice de l'action sociale pour tous et sans limitation.**

En juillet 2005 les représentants du ministère ont enfin accepté de discuter de :

- **primes mensuelles** de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveau comme pour les fonctionnaires,
- **rémunération spécifique** pour les jours fériés, nuits et dimanche,
- **5 jours de congé en plus** suite à l'ARTT,
- **création d'un examen professionnel** pour devenir fonctionnaire de catégorie C
- **plus de places aux concours internes**
- **validation des acquis professionnel** (par un CAP par exemple)

Le ministère apportera les premières réponses à toutes ces questions d'ici la fin de l'année 2005. **La CGT portera ces revendications jusqu'à obtenir satisfaction de chacune d'entre elles.** »

***La liste  
des candidates  
et candidats  
présentée par  
la CGT***

## **INFORMER ET RENDRE COMPTE AUX AGENTS CONTRACTUELS**

« Comme pour toutes les catégories de personnel au Trésor, **la CGT a cherché à impliquer les contractuels dans son action.**

D'abord en donnant les moyens aux élus de **rendre compte de chaque réunion.** C'est ainsi que nous avons pu envoyer, nominativement à la plupart d'entre vous, tous nos comptes rendus.

Dernièrement la CGT a adressé à chacun **un guide de 38 pages pour vous informer de vos droits** afin de mieux les défendre.

Grâce à vos sollicitations, vos appels téléphoniques ou vos lettres, les élus en CCP, mais aussi les militants CGT locaux, interviennent pour faire respecter vos droits. »

## **CONTINUER L'ACTION CGT**

« Aujourd'hui beaucoup reste à faire, mais contrairement à hier les revendications des contractuels sont connues et entendues dans le réseau du Trésor public et au ministère des finances.

C'est pour continuer dans cette démarche que la CGT m'a demandé de me réengager, aux côtés d'autres camarades contractuels, pour un nouveau mandat de 3 ans. »

**Olivier BOUTARIN,**  
agent de gardiennage au département informatique  
de la Trésorerie Générale de l'Isère

**Laurent MARTHE,**  
agent de gardiennage à la Trésorerie  
Générale des Bouches du Rhône

**Sébastien DUMOULIN,**  
agent de gardiennage à la Trésorerie  
Générale d'Indre et Loire

**Paulette MOURGUES**  
agent de nettoyage à la Recette Municipale  
de Bayonne dans les Pyrénées Atlantiques

# la **CGT** portera **VOS** revendications

- ❑ **L'arrêt de tout licenciement**
- ❑ **La Pérennisation des emplois** par un processus de titularisation
- ❑ **L'augmentation du nombre d'heures de travail** pour les agents à temps incomplet qui le souhaitent
- ❑ **L'attribution des primes mensuelles** de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveau
- ❑ **La reconnaissance des horaires** de nuit, du dimanche et des jours fériés
- ❑ **Le rajout de 5 jours de congés** liés à la réduction du temps de travail
- ❑ **L'augmentation du nombre de places aux concours internes** et la reprise d'ancienneté dans les services lors de la réussite aux épreuves
- ❑ **La création d'un examen professionnel** pour l'accès au grade d'agent de recouvrement du Trésor
- ❑ **La validation des acquis professionnels** par une qualification
- ❑ **Le respect des engagements de la direction** pour l'obtention de fournitures nécessaires et les plannings
- ❑ **L'égalité d'accès à l'ensemble des prestations de l'action sociale** quel que soit le temps de travail
- ❑ **La possibilité d'adhésion à la Mutuelle du Trésor**

## **P o u r   v o t e r   C G T**

Votre vote doit parvenir à la Trésorerie Générale, à l'aide du matériel électoral (enveloppes et bulletin) au plus tard le 29 Novembre 2005,

Utilisez le bulletin **CGT** sans rature ni panachage

Retrouvez les comptes rendus des CCP et des groupes de travail et beaucoup d'autres informations sur notre site internet :

**[www.tresor.cgt.fr](http://www.tresor.cgt.fr)**

**Rubrique : Personnels > Contractuels**